

Tarifs réglementés du gaz :
L'Anode demande au gouvernement de stabiliser les règles du jeu concurrentiel, dans le respect des principes rappelés par le Conseil d'Etat

- ✓ **La décision du Conseil d'Etat de suspendre le gel des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz naturel constitue une étape majeure pour l'ouverture du marché du gaz**
- Non seulement elle sanctionne le caractère illégal d'un gel des TRV mais elle reconnaît de surcroît que l'imprévisibilité de la fixation des TRV fait obstacle au développement des opérateurs alternatifs, qui ne pourraient plus offrir de tarifs avantageux aux consommateurs dans un contexte instable,
- L'A.N.O.D.E. se réjouit que le gouvernement adopte sous un mois un nouvel arrêté tarifaire conforme à cette décision, et propose d'alimenter la réflexion en cours pour atteindre cet objectif, notamment au regard du rapport de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) publié à la fin du mois de septembre.
- ✓ **Geler les tarifs réglementés du gaz ne réduit pas la facture des consommateurs dans la durée...**
- Tout d'abord, il faut rappeler que le report de la répercussion des hausses de coûts d'approvisionnement de GDF Suez dans les TRV n'est ni vertueux, ni bénéfique pour les consommateurs. En effet, pour ces derniers, le bénéfice du gel n'est que transitoire, et finalement illusoire puisque :
- ils devront de toute façon payer *in fine* la hausse indiscutable des coûts liés aux approvisionnements, tels qu'ils sont définis par le contrat de service public conclu entre GDF Suez et l'Etat pour alimenter les clients aux TRV,
 - ce gel masque la réalité du prix du gaz qu'ils seront amenés à consommer cet hiver.
- ✓ **...et empêche le développement de la concurrence, seul vrai facteur de minimisation des prix**
- Le gel des tarifs nuit gravement à la santé financière des fournisseurs alternatifs, qui subissent eux aussi ces hausses de coûts d'approvisionnement. Pourtant, seule la concurrence permettra d'assurer une minimisation des prix bénéfique aux consommateurs, notamment en leur faisant profiter pleinement du gain potentiel lié à la diversification des sources d'approvisionnement. Rappelons enfin que le risque de faire jouer la concurrence est nul pour les consommateurs puisqu'ils sont entièrement libres de revenir à tout moment aux tarifs réglementés (en électricité comme en gaz).
- ✓ **L'A.N.O.D.E. demande au gouvernement la stabilisation définitive des règles d'évolution des TRV**
- Il convient de mettre en place des règles du jeu concurrentiel stables et pérennes, pré requis au développement d'une activité commerciale et industrielle de long terme pour tous les opérateurs. Dans cette optique, l'A.N.O.D.E propose de participer à toute réflexion sur les règles d'évolution des TRV.
- A ce sujet, l'A.N.O.D.E. doute qu'une modification de la formule tarifaire soit la meilleure solution pour que les français bénéficient pleinement du potentiel offert par le marché du gaz. Le cas échéant, une telle évolution de la formule ne sera acceptable que si, d'une part, sa pérennité était désormais assurée et si, d'autre part, elle respectait le cadre juridique rappelé par le Conseil d'Etat.
- ✓ **L'A.N.O.D.E. propose d'accompagner une éventuelle réforme d'un renforcement du tarif social**
- Compte tenu de la situation de précarité énergétique dans laquelle se trouvent plusieurs millions de foyers, pour qui l'augmentation des coûts du gaz pourrait engendrer de sérieuses difficultés, l'A.N.O.D.E propose de profiter de la réflexion actuelle pour renforcer le dispositif de tarif social, sous réserve bien entendu que cela n'affecte pas le jeu de la concurrence.

Contact : Fabiola Flex

01 42 27 53 37 – ff@anthenor.fr

A.N.O.D.E. (c/o Anthenor Public Affairs) : 1, bd Malesherbes 75008 Paris, <http://www.anode-asso.org>